

Sommaire

Terrorisme en France. Faire face – Manuel VALLS

Éditorial – Cyrille Schott

Dossier

Le traitement judiciaire du terrorisme. La construction d'une justice spécialisée – Camille HENNETIER

La coordination de la lutte antiterroriste en France. La lutte contre la radicalisation – Loïc GARNIER

Un an de lutte contre le racisme et l'antisémitisme : premiers bilans – Gilles CLAVREUL

Quel juge pour l'état d'urgence ? – François DORÉ

La mutation du droit pénal et de la procédure pénale sous le choc du terrorisme
Christine LAZERGES, Hervé HENRION-STOFFEL

Face au défi du terrorisme « djihadiste », construire un chemin de résilience
Entretien avec Jean-Pierre CHEVÈNEMENT

Face au terrorisme, une recherche en mutation – Alain FUCHS

L'impact du terrorisme sur la France – Michel WIEVIORKA

Nouveaux visages du fanatisme, nouvelles formes de lutte – Gérald BRONNER

La difficile construction d'une police « républicaine » – Jean-Marc BERLIÈRE

Vivre avec... Face au terrorisme, la reconquête du territoire philosophique européen – Gérard PARDINI

Face à la terreur. Comprendre, nommer, agir – Manuel PALACIO

Terrorisme et défaillances d'États. Pour une approche globale des nations contre le terrorisme
Cyrille SCHOTT, Déborah ALIM

L'UE et la lutte antiterroriste après les attentats de Bruxelles : forces et faiblesses d'une action substantielle – Pierre BERTHELET

La lutte antiterroriste en Belgique. Le Premier ministre Charles Michel devant le Parlement fédéral
Marc COOLS

Terrorisme islamiste : c'est parti pour durer – Éric DANON

Le cyberterrorisme à l'épreuve de la réalité – Dr. Nicolas MAZZUCCHI

Renforcer la société civile à travers la voix des victimes et la lutte contre la victimisation
Guillaume DENOIX de SAINT MARC, Stéphane LACOMBE

Le Renseignement territorial, un maillon essentiel pour la détection et la prévention de la radicalisation
Jérôme LÉONNET

Prévention de la radicalisation, l'implication des institutions représentatives du culte musulman
Claude BRONGNIART

L'administration pénitentiaire française face au défi de la prévention et de la lutte contre le terrorisme
Roxane CENAT

L'assistance et la prévention de la radicalisation. L'apport de la démarche clinique
Éliane THEILLAUMAS

L'urgence et l'accompagnement des familles de victimes

Les cellules d'urgence médico-psychologique – Dr Christian NAVARRE

La mobilisation des bénévoles de la Croix-Rouge française la nuit du 13 novembre 2015
Pauline DELAPORTE

Le rôle du Parlement dans l'affirmation du droit et de son contrôle – Dominique RAIMBOURG

La violence de la lutte comme préalable à la reconnaissance d'un islam de France ? – Romain SÈZE

La participation des militaires à la sécurité intérieure – Groupe de diagnostic stratégique n° 2 de la 27^e session nationale « Sécurité et Justice » de l'INHESJ, 2015-2016

Terrorisme et antiterrorisme en France – Didier BIGO, Daniel HERMANT

Sécurité intérieure

La sécurité nucléaire en France. Un état des dispositifs de lutte contre les intrusions terrestres et les nouvelles menaces aériennes – Muriel RAMBOUR

Contrefaçons, contrôle et ciblage à l'heure de la mondialisation « Trouver l'aiguille dans une botte de foin » – Jérémie LACHARTRE

Note de lecture

Sociologie de la police – André NORMANDEAU

Les gendarmeries dans le monde, de la Révolution française à nos jours – Xavier LATOUR



L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) publie depuis plus de vingt ans la revue *Cahiers de la sécurité et de la justice*. Ce trimestriel est la revue francophone de référence dans le domaine de la sécurité. Elle ouvre ses colonnes aux universitaires et aux chercheurs mais également aux acteurs du monde de la sécurité issus des secteurs publics et privés.



INHESJ
École militaire - Case 39
75700 Paris 07 SP
Tél : +33 (0)1 76 64 89 00
Fax : +33 (0)1 76 64 89 31
www.inhesj.fr

www.cahiersdelasecuriteetdelajustice.fr



Acheter un numéro, s'abonner,
c'est simple :
www.ladocumentationfrancaise.fr



Terrorisme en France

Faire face

Manuel VALLS, *Premier ministre*

Le 21^{ème} siècle est né avec ces images terribles de deux avions fendant le ciel de New York pour anéantir deux tours, symboles de cette ville puissante, cosmopolite et si vivante. Ce jour-là, le 11 septembre 2001, nous tous avons compris que, dix ans après la chute du mur de Berlin, nous entrions dans une nouvelle époque, faite de nouvelles menaces.

Faire face, c'est d'abord nommer la réalité de la menace

Des menaces qui se sont depuis amplifiées et, disons-le, clarifiées : nous sommes face à une idéologie, l'islamisme radical, qui entend asservir, tuer, semer le chaos et contester, sur tous les continents, nos libertés fondamentales. Son objectif : la recomposition ethnico-religieuse des espaces conquis ou à conquérir. Comme si, en ce début du 21^{ème} siècle, ressurgissait le spectre des meurtres politico-religieux commis, il y a plus de mille ans, par la Secte des Haschischins.

Certes, on considère généralement que le premier acte terroriste de l'histoire moderne commis en France est l'attentat de la rue Saint-Nicaise, visant le Premier consul Bonaparte, le 24 décembre 1800. Mais c'est le plus souvent la République qui aura été visée par le terrorisme.

Les succès récents de la lutte antiterroriste ont pu laisser penser que la menace, qu'elle provienne de mouvements d'inspiration extrémiste, nationaliste ou indépendantiste, était globalement éradiquée. On a pu croire aussi, à la fin des années 1990, que l'islamisme radical violent était contenu en Europe. Après le détournement de l'avion d'Air France par le GIA, le 24 décembre 1994, prélude de multiples attentats, dont le périple sanglant en 1995 de Khaled Kelkal, et après l'attentat de Port-Royal de décembre 1996, il n'avait en effet plus frappé sur notre sol, même si la France était touchée au travers de ses ressortissants à l'étranger.

Les tueries de mars 2012, à Toulouse et Montauban, puis les attaques commises à Paris, Montrouge, Villejuif, Saint-Quentin-Fallavier ou Saint-Denis en 2015 ont marqué dans le sang le retour du terrorisme islamiste en France, et profondément changé la donne.

Nous ne luttons plus contre des petits groupes ou des mouvements. Nous sommes



Éditorial

L'année 2015 a vu basculer le statut de la « question terroriste » en France. Les attentats des mois de janvier et de novembre inaugurent, par leur ampleur et leur violence, une étape nouvelle de l'histoire des manifestations terroristes telles que le pays avait pu les vivre lors des décennies précédentes. L'attaque meurtrière de Nice le 14 juillet 2016, jour de la Fête nationale, l'assassinat d'un prêtre peu de temps après à Saint-Étienne-du-Rouvray en Normandie ont renforcé le traumatisme engendré, voire ajouté par leurs aspects symboliques une dimension à celui-ci. Ce traumatisme est à l'origine d'une prise de conscience large que le terrorisme fait désormais partie intégrante de la vie de la société. La crainte de nouveaux actes terroristes fait peser une menace diffuse et permanente sur les Français. Cette prise de conscience provoque elle-même un sursaut collectif, dont les fondements restent complexes à analyser, mais qui n'en constitue pas moins une première forme de réponse à la nouvelle situation.

Ce numéro spécial des *Cahiers de la sécurité et de la justice* cherche à interroger cette nouvelle donne, en prenant comme fil conducteur la mobilisation qui s'affirme dans la riposte au terrorisme, à travers la mise en lumière des ressources auxquelles la société française a d'ores et déjà fait appel et qu'elle est capable de développer et renforcer dans l'avenir. Il s'agit donc d'un numéro sur l'antiterrorisme pris dans le sens le plus extensif possible, montrant et analysant l'action des professionnels au sein de l'État et dans les services publics, mais, également, les réponses qui se font jour à plusieurs niveaux de la société civile. La mobilisation en cours reconfigure également le paysage institutionnel et politique, provoquant un débat, tant sur les causes du phénomène du terrorisme lui-même que sur l'opportunité et la légitimité de certaines solutions préconisées ou adoptées. Ce numéro se fait l'écho de ce débat sur un certain nombre de questions clés, en particulier sur la manière dont la relation entre exigence de sécurité, incontournable aux yeux des Français, et garantie des libertés se construit dans un État qui manifeste sa volonté de rester « de droit ».

Conformément à la ligne éditoriale de la revue depuis sa création, diffuser un état des savoirs sur des questions relevant du champ de la sécurité et de la justice, les différentes dimensions de la mobilisation de la société française face au terrorisme sont analysées par des auteurs, universitaires et chercheurs ou décideurs agissant sur leurs terrains respectifs, qui apportent un éclairage théorique à partir de leurs réflexions et de leurs témoignages. Juristes, sociologues, politiques, acteurs de la lutte antiterroriste, révèlent, chacun dans son champ de responsabilité, une volonté de réagir, d'agir, qui s'appuie sur une volonté tout aussi grande de comprendre un phénomène complexe, aujourd'hui investi par le monde de la recherche comme par les acteurs publics, mais qui garde bien des aspects encore mal connus et sujets à controverses.

Cette complexité du phénomène détermine la difficulté de la réponse. La lutte contre le terrorisme, si elle mobilise l'action des services de la police comme celle de la justice, se déploie également au-delà des frontières du territoire national, où elle prend la forme d'une guerre dans laquelle nos troupes sont directement engagées sur le terrain. Un autre acteur joue ainsi un rôle de premier plan, à savoir l'armée française, qui se retrouve engagée dans sa mission traditionnelle sur différents fronts, principalement au Moyen-Orient et en Afrique, mais également dans une mission de protection de la population française. Ces multiples engagements posent la question de la relation entre défense nationale et sécurité intérieure, question qui est loin d'être neuve, mais qui est renouvelée par la force d'une menace terroriste, dont tout montre qu'elle ne sera pas brève et conjoncturelle.

Ce numéro spécial se veut ainsi une contribution, sur le terrain de la réflexion qui est le nôtre, à ce mouvement engagé dans notre pays, sous de multiples formes, depuis qu'il a pris conscience que la violence avec laquelle il a été frappé méritait une réaction à la hauteur du défi lancé ■

Cyrille SCHOTT,
Préfet, directeur de l'INHESJ

Le traitement judiciaire du terrorisme

La construction d'une justice spécialisée

Camille HENNETIER

rendu possible parce que la France n'a pas encore été confrontée à de grandes vagues d'attentats.

La spécificité de la justice antiterroriste en France

Les deux principes de base qui président à l'organisation de la justice antiterroriste à la française sont les principes de centralisation et de spécialisation. Ils sont issus d'une loi de 1986 dont l'idée-force est celle d'une justice « spécialisée » au sein d'une justice qui n'est pas « spéciale », c'est-à-dire la justice de droit commun. De ce fait, cette loi marque une rupture avec toute une période, allant jusqu'à 1981, où a existé une justice spéciale, c'est-à-dire une justice d'exception symbolisée, en particulier, par la Cour de sûreté de l'État.

À partir de 1981 et la suppression de ces juridictions spéciales, la justice française revient à un régime de droit commun,

En 1985 et 1986, des attentats vont se succéder, exécutés, d'une part, par le groupe Action Directe responsable d'une série d'assassinats et, d'autre part, par le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) et le Hezbollah, responsables de la mort de plusieurs dizaines de personnes en France. Cette situation nouvelle met en évidence le fait que l'arsenal juridique français est mal adapté pour répondre à ce type d'infraction. Le 9 septembre 1986 est donc promulguée la loi relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'État qui va introduire le principe de centralisation de l'intervention judiciaire à Paris. La justice antiterroriste est, depuis, centralisée à Paris, tant en ce qui concerne le parquet que l'instruction et le jugement, mais également le tribunal correctionnel et la cour d'assises, laquelle est une cour d'assises spéciale composée de magistrats professionnels uniquement ; il en va de même de la cour

Camille HENNETIER

Vice-procureur au parquet antiterroriste du tribunal de grande instance de Paris, Camille Hennetier a d'abord exercé comme juge d'instruction à Aurillac avant de rejoindre le parquet de Bobigny, puis le parquet de Paris, à la section de lutte contre la criminalité organisée. Après avoir été chargée de formation pour les fonctions pénales à l'École nationale de la magistrature (ENM), elle a rejoint la section antiterroriste du parquet de PARIS qu'elle dirige depuis mars 2014.

La coordination de la lutte antiterroriste en France

La lutte contre la radicalisation

Loïc GARNIER

Le 29 avril 2014, le ministre de l'Intérieur fixait les orientations d'un plan de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles qui était consolidé le 25 juin avec la mise en place d'un dispositif général de lutte contre la radicalisation violente et les filières djihadistes (circulaire conjointe Intérieur/Justice). L'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), désignée comme cheville ouvrière de ce dispositif au sein de la police nationale, décidait alors d'adapter ses structures à cette évolution.

contre la radicalisation (DLCR), créé en septembre 2014. Afin de saisir au mieux les aspects protéiformes du phénomène de la radicalisation, la composition de cette entité s'est voulue, dès le départ, pluridisciplinaire. En effet, ce département composé de 22 personnes, dont l'ossature principale demeure des policiers actifs, s'est attaché les services d'une conseillère technique psychologue et d'un directeur des services pénitentiaires. Par ailleurs, pour bénéficier à la fois d'acquis professionnels solides et d'une expérience humaine riche, tout en disposant d'une certaine flexibilité de recrutement en cas de pic d'activité, la mission d'écouter a été confiée à des policiers réservistes. Depuis sa création, le DLCR s'articule autour de trois entités.

La première, le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR), mis en action dès le 29 avril 2014, recueille les signalements effectués par les particuliers via le numéro vert 0800 005 696, ou par le formulaire accessible sur le site internet du ministère de l'Intérieur, ou encore transmis par un service de renseignement territorial, par courriel, lorsque les signalants ont directement

Loïc GARNIER



Contrôleur général, chef de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT).

Le département de lutte contre la radicalisation

Composition et organisation

Pour assurer sa nouvelle mission, l'UCLAT s'appuie sur un Département de lutte



Un an de lutte contre le racisme et l'antisémitisme : premiers bilans

Gilles CLAVREUL

Faire de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme non pas un florilège de bons sentiments, mais une véritable politique publique, définie par des priorités claires et adossée à des moyens, humains et budgétaires, tel était le pari du Président de la République fin 2014 lorsqu'il engageait la mobilisation de la Nation et déclarait ce combat « grande cause nationale 2015 ».

Un pari audacieux : depuis des années, les périls n'ont cessé de monter, la mobilisation de fléchir. Face à la flambée des violences, face à la propagation des idéologies identitaires, qu'elles viennent de l'extrême droite ou de l'islam radical,

les rangs des défenseurs des valeurs de tolérance, de liberté, d'égalité et de laïcité se sont lentement mais inexorablement clairsemés. Plus la cause antiraciste méritait d'être défendue, plus elle perdait de soutiens ; il y avait là un immense défi à relever.

Le plan gouvernemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme présenté il y a un peu plus d'un an par le Premier ministre avait pour ambition de relever ce défi, en défendant trois idées simples : pour lutter contre la haine, il faut sévir, éduquer et mobiliser. Et cela ne peut être seulement le fait de l'État, mais l'affaire, au fond, de chaque citoyen.

Premièrement, sévir, au nom d'un principe simple : le racisme est un délit, le raciste est un délinquant. Pour accentuer la répression, le



Quel juge pour l'état d'urgence? ¹

François DORÉ

Le juge administratif est le juge de droit commun des mesures de police administrative et son intervention permet, y compris dans le cadre de l'état d'urgence, une protection efficace des libertés publiques.

Le fait que je sois magistrat administratif oriente certainement mon discours pour répondre à cette question : « Quel juge pour l'état d'urgence ? ». En évoquant notre travail dans les tribunaux administratifs, j'aimerais vous montrer que nous assurons, dans notre domaine de compétence habituel et selon les procédures de droit commun, un véritable contrôle des décisions administratives prises dans ce contexte exceptionnel.

Prévu par la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, l'état d'urgence est un régime de crise destiné à faire face à une situation exceptionnelle, le pouvoir exécutif voyant ses pouvoirs de police renforcés afin de prévenir des atteintes graves à l'ordre public. L'état d'urgence s'inscrit toutefois dans l'état de droit indissociable, en France, du principe de dualité de juridiction. Or, dans le cadre de ce dualisme juridictionnel, c'est la finalité d'une opération de police, selon qu'elle est préventive ou répressive, qui permet de déterminer l'ordre de juridiction compétent. Le juge administratif assure ainsi le contrôle des mesures de police prises par l'administration pour sauvegarder l'ordre public, les mesures de police répressives relevant du juge judiciaire.

Concrètement, il n'y a pas de différence de nature avec le traitement de l'état d'urgence,

François DORÉ

Premier conseiller au tribunal administratif de Paris.

(1) Cet article reprend une conférence prononcée par l'auteur lors du colloque « L'état d'urgence ou l'urgence du droit », organisé par l'INHESJ et l'Université Paris Sud/Paris Saclay le 13 juin 2016.

La mutation du droit pénal et de la procédure pénale sous le choc du terrorisme

Christine LAZERGES, Hervé HENRION-STOFFEL

« Mutation » n'est pas excessif tant la distance prise avec les assises du droit pénal, que sont les principes de légalité, de proportionnalité et de nécessité, est grande. Issus des Lumières et plus précisément du *Traité des délits et des peines* de Cesare Beccaria, ces trois principes irriguent la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. À s'en tenir au seul principe de légalité, l'inflation législative, cumulée avec un manque de précision et de clarté de la loi, autorise à parler d'affaïssement ou de régression du principe de légalité.

Ce n'est pas tout, le fondement de la culpabilité, objectivement démontrée pour renverser la présomption d'innocence et justifier le prononcé d'une peine, s'est étiolé

dans une conjugaison de la culpabilité et de la dangerosité jusqu'à justifier la pénétration d'abord insidieuse puis explicite d'un droit pénal de l'ennemi. Ce droit pénal de l'ennemi, théorisé par Günther Jakobs¹, exclut les ennemis de l'ordre public et social, que sont les terroristes, d'un certain nombre de garanties comme l'impossibilité du prononcé d'une peine indéterminée du type rétention de sûreté fondée sur la dangerosité et non la culpabilité. « *Le droit pénal saisi par la dangerosité*² » en est bouleversé.

Les digues n'ont pas seulement sauté en droit pénal de fond, mais aussi en procédure pénale. « Mutation » n'est pas excessif non plus concernant la procédure pénale. Cette dernière se voulait ancrée dans la garantie du droit à la sûreté posée par la Déclaration de 1789 qui est au premier rang du bloc de constitutionnalité. Le droit à la sûreté figure en bonne place entre la propriété et la résistance à l'oppression dans la liste

Christine LAZERGES



Professeur émérite de droit pénal et politique criminelle de l'Université

Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle préside depuis 2012 la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). Ancienne députée, elle fut vice-Présidente de l'Assemblée nationale. Christine Lazerges est rédactrice en chef des *Archives de politique criminelle* et responsable de la chronique de politique criminelle de la *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*. Ouvrages les plus récents en codirection : *La dangerosité saisie par le droit pénal* (PUF 2011), *Manifeste pour la Justice* (Le Cherche Midi 2012) et *La minorité à contresens* (Dalloz 2014).

(1) Jakobs (G.), 2009, « Aux limites de l'orientation par le droit : le droit pénal de l'ennemi », RSC, p. 7 et s., Giudicelli-Delage (G.), 2010, « Droit pénal de la dangerosité, droit pénal de l'ennemi », RSC, p.69 et s.

(2) Giudicelli-Delage (G.), Lazerges (C.) (dir), 2011, *La dangerosité saisie par le droit pénal*, Paris, PUF/IRJS.



Face au défi du terrorisme « djihadiste », construire un chemin de résilience

Entretien avec Jean-Pierre CHEVÈNEMENT

“

Jean-Pierre CHEVÈNEMENT



Jean-Pierre Chevènement a été ministre de la Recherche et de l'Industrie, ministre de l'Éducation nationale, ministre de la Défense et ministre de l'Intérieur. Ancien Sénateur du Territoire de Belfort et vice-président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, il est aujourd'hui Président de la Fondation Res Publica et du club République Moderne. Dernier ouvrage paru, 1914-2014. L'Europe sortie de l'Histoire ?, Fayard, Paris, 2013.

La « question terroriste » a pris une dimension nouvelle en France en 2015. Les attentats de janvier et de novembre ont frappé par leur ampleur, leur degré d'organisation et la détermination des exécutants. Comment analysez-vous la montée en puissance du terrorisme islamiste ? Celui-ci est multidimensionnel dans ses racines, possède plusieurs niveaux d'explication possibles et son analyse est loin de faire consensus, que ce soit dans le monde politique ou dans les milieux intellectuels... Pour ce qui concerne la dimension « intérieure » de ce phénomène, les terroristes qui ont frappé sur notre territoire sont majoritairement de jeunes Français. Peut-on l'expliquer par la réaction d'une frange de la jeunesse issue de l'immigration à ses conditions d'existence dans des territoires « ghettoïsés » ? Ce terrorisme se

développe-t-il dans un contexte de recul de la laïcité et d'échec de l'intégration ?

Permettez-moi d'insister, au préalable, sur l'importance du choix des mots et sur la rigueur de leur emploi. Nous sommes en face d'un phénomène qui a littéralement sidéré la société française. Nous ne sommes pas naturellement préparés à un défi de cette ampleur, au sortir de près d'un demi-siècle d'hégémonie des idées « libérales-libertaires », disons pour aller vite, après Mai 68. Nous formons une société hyper-individualiste dans laquelle Alain Minc a voulu voir la manifestation d'une « mondialisation heureuse » puis, ensuite, raisonnant à l'échelle de l'Europe, comme « un petit coin de paradis ». La France a été choisie, l'Europe aussi mais la France plus particulièrement comme un des maillons faibles de l'Occident par les théoriciens du djihadisme planétaire (Al Sourî notamment) et par ce que Gilles Kepel appelle le « djihadisme réticulaire », en réseaux.



© kenobi - fotolia.com

Face au terrorisme, une recherche en mutation

Alain FUCHS

Les attentats de 2015 ont, de façons diverses et à différentes échelles, bouleversé nos vies, et ont créé une situation nouvelle, en France bien sûr mais aussi dans le monde de la recherche académique. Dès janvier 2015, les chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) étaient sollicités pour développer des recherches sur l'islam, sur les pays arabes, sur la radicalisation, sur le terrorisme... Toutes ces recherches existent depuis des décennies à un remarquable niveau en France ; mais elles sont pourtant assez méconnues et peu diffusées dans notre pays, que ce soit auprès des citoyens ou des acteurs institutionnels.

Depuis 2015, nos concitoyens cherchent à comprendre. Cette quête de sens et de

connaissances place les chercheurs en humanités et sciences sociales en première ligne. Bien sûr, l'indépendance de la recherche est fondamentale. Bien sûr, elle ne doit pas suivre les aléas et les contraintes de l'actualité. Mais cela ne signifie pas que les enseignants-chercheurs et les chercheurs soient hors de la réalité et ne doivent pas tenter de contribuer à la lutte contre le terrorisme. Reste à savoir comment.

Faire face et voir la réalité en face

L'appel « Attentats-recherche », lancé par le CNRS le 18 novembre 2015, est d'abord l'expression d'une émotion partagée par la communauté scientifique et l'ensemble de la société. Il fallait « faire quelque chose » – répondre présents, avec nos ressources. Mais il traduit également la volonté de

L'impact du terrorisme sur la France

Michel WIEVIORKA

Jusqu'au début des années 1980, la France a été concernée exclusivement par ce qu'on peut appeler un terrorisme classique, qui pouvait sans trop de difficultés s'analyser, pour reprendre une expression célèbre du sociologue allemand Ulrich Beck, dans les catégories du « *nationalisme méthodologique*¹ ».

Ce type de violence n'a pas disparu ensuite, il a perduré, mais secondaire, comme dépassé et pour l'essentiel remplacé par ce que nous appellerons le terrorisme global. Un moment particulièrement significatif montre qu'en Europe cette mutation n'a été perçue et comprise que tardivement : quand en mars 2004 un attentat fit de terribles ravages à Madrid, le pouvoir politique l'a imputé à ETA, et donc au terrorisme classique qui ravageait l'Espagne depuis près d'une quarantaine d'années. Le premier ministre José Maria Aznar s'est enfermé dans cette idée, incapable de se rendre à l'évidence qui s'est rapidement imposée, au point de courir à sa perte et de devoir abandonner le

pouvoir : les auteurs étaient des islamistes, ils relevaient du terrorisme « global » qui sévit désormais, et non pas d'une dérive sanguinaire du mouvement basque.

Pour saisir l'impact du terrorisme aujourd'hui sur une société comme la nôtre, il faut prendre la mesure du tournant qui s'est opéré dans les années 1980 et donc, en la matière comme pour bien d'autres questions contemporaines, accepter de penser « global² ».

Le terrorisme classique

Le terrorisme classique s'inscrivait ou bien dans le cadre principal de l'État-nation, ou bien dans celui, qui le prolonge, et que constituent les relations dites « internationales ». Il était ou bien d'extrême gauche – ce fut pour la France Action directe, surgeon tardif de l'expérience gauchiste post-68 –, ou bien d'inspiration nationaliste, avec les quelques minces violences se réclamant du mouvement breton, ou celles, beaucoup plus graves et nombreuses, liées au nationalisme corse.

Michel WIEVIORKA



Sociologue, directeur d'études à l'École des hautes études

en sciences sociales (EHESS), où il a dirigé de 1993 à 2009 le Centre d'analyse et d'interventions sociologiques (CADIS). Ses travaux ont porté principalement sur les mouvements sociaux et culturels, sur la démocratie, mais aussi sur la violence, le terrorisme, le racisme, l'antisémitisme, ainsi que sur le Front national. Il met sur pieds actuellement un grand programme international de recherche sur la sortie de la violence. Il est président du directoire de la Fondation maison des sciences de l'homme et membre du Conseil scientifique de l'European Research Council. Il a récemment publié *Retour au sens* (2015) et *Le séisme. Marine Le Pen présidente*, Robert Laffont, Paris, 2016.

(1) Beck (U.), 2006, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme*, Paris, Aubier.

(2) Cf. le dossier « Penser global » de la première livraison de la nouvelle revue *Socio*, mars 2013.



Nouveaux visages du fanatisme, nouvelles formes de lutte

Gérald BRONNER

Gérald BRONNER



Professeur de sociologie à l'université de Paris-Diderot et membre de

l'Académie des technologies, il travaille sur les croyances collectives, les erreurs de raisonnement et leurs conséquences sociales. Il a publié plusieurs ouvrages sur ces questions dont *L'empire des croyances* (Puf, Paris, 2003), couronné d'un prix par l'Académie des sciences morales et politiques, *L'inquiétant principe de précaution* (avec E. Géhin, Paris, PUF, 2010) et *La démocratie des crédules*. Dernier ouvrage publié : *La pensée extrême* (Paris, PUF, 2015, European Amalfi Prize For Sociology and Social Sciences).

Scott Atran, un anthropologue grand spécialiste des questions de terrorisme et de radicalité, affirma devant le Conseil de sécurité des Nations unies en 2015 que ceux qui rejoignent Al-Qaida ou Daesh « *s'inscrivent dans une catégorie que les sociologues appellent "la distribution normale" en termes de caractéristiques psychologiques comme l'empathie, la compassion ou l'idéalisme, et qui veulent principalement aider, plutôt que de faire du mal* »⁽¹⁾. Cette déclaration, pour incommode qu'elle paraisse, décrit une réalité documentée. Il serait plus aisé d'imaginer que ceux qui produisent ces actes monstrueux que sont les attentats djihadistes sont tout simplement des monstres. Entendons par là des individus qui auraient perdu le droit d'être considérés comme des humains en ce qu'ils

seraient fondamentalement immoraux et que l'aptitude au jugement moral est la frontière qui a longtemps permis de distinguer conceptuellement les hommes des animaux. Cette conception de l'ennemi comme un non-humain soulage en quelque sorte comme une vengeance symbolique, mais elle est analytiquement fautive et n'offre aucune possibilité de combattre rationnellement ce mal qu'est le fanatisme meurtrier.

Partons d'un premier constat évident, l'ampleur des coûts moraux impliqués par les actions du fanatique est, dans son esprit, largement minimisée par une rhétorique qui est, pour certains de ses arguments, curieusement commune à la radicalité sous toutes ses formes.

Ainsi, la propagande par l'acte des activistes anarchistes de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle a inauguré une tradition

(1) http://www.huffingtonpost.fr/scott-atran/analyse-sociologique-de-l'extremisme_b_7221800.html. Voir par exemple de cet auteur : Atran (S.), 2003, «Genesis of Suicide Terrorism», *Science*, 299, p. 1534-1539.



La difficile construction d'une police « républicaine »

Jean-Marc BERLIÈRE

Une police dont les méthodes ne seraient pas en contradiction avec les valeurs démocratiques illustrées par les déclarations successives des droits de l'homme ?

Sans doute. Cette expression signifie-t-elle pour autant que la police est liée au pouvoir et à sa nature au point qu'on peut parler d'une police démocratique comme on parle d'une « police de Vichy » (*sic*) ?

Que se passerait-il si, au train où se développent l'abstention et les mécontentements contre le personnel politique, quel que soit son bord, des élections amenaient au pouvoir un parti minoritaire non démocratique comme en Allemagne en 1933 par exemple ? L'apprentissage des règles de l'alternance démocratique n'explique-t-il pas que la police peut être amenée à faire respecter des législations liberticides au prétexte qu'elles sont

Introduction

En cette période particulièrement troublée – attentats, immigrés, réfugiés, violence des affrontements... – on évoque/invoque pratiquement chaque jour une « police républicaine ». Ce vocable interpelle, mais opacifie plus qu'il n'éclaircit le discours, car, à l'évidence, il n'a pas le même contenu, le même sens pour tout le monde.

Que peut bien signifier ce concept ?

Qu'est-ce qu'une « police républicaine » ?

Une police loyale et fidèle au gouvernement issu des élections ou à la démocratie et à ses valeurs ?

Jean-Marc BERLIÈRE



Professeur émérite d'histoire contemporaine et chercheur

au Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), travaille depuis les années 1980 sur l'histoire de la police, la période de l'Occupation, la Résistance. Son dernier ouvrage (avec F. Liaigre) *Camarade la lutte continue. De la Résistance à l'espionnage communiste* (Robert Laffont, 2015).

Vivre avec...

Face au terrorisme, la reconquête du territoire philosophique européen*

Gérard PARDINI

Les attentats de janvier et novembre 2015 ont donné un nouvel élan au concept du « vivre avec » que l'INHESJ a contribué à diffuser depuis plusieurs années. Ce « vivre avec » était au cœur de la contribution apportée par l'Institut aux travaux du *Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale* de 2011. J'avais alors écrit les lignes suivantes :

« La question peut se poser aujourd'hui de savoir si la perspective d'une diminution significative, voire d'une disparition des menaces, des risques et des vulnérabilités identifiés est un horizon crédible. L'hypothèse d'une réponse négative doit être soulevée au profit d'un concept de "Vivre avec" (le terrorisme, la criminalité organisée, le risque nucléaire, la crise financière...) qui viendrait se substituer à la logique trompeuse d'une lutte aux ambitions victorieuses.

Le "Vivre avec" n'est pas la capitulation ni la résignation. La permanence du niveau rouge de l'alerte Vigipirate, si elle constitue déjà une forme de reconnaissance de cette posture du "Vivre avec", n'est d'ailleurs pas interprétée comme telle. Il n'y a rien de résigné à considérer objectivement le caractère pérenne de certains phénomènes inhérents aux progrès de la démocratie, qui les secrètent naturellement. On pourrait même affirmer que chercher à les éradiquer produirait des effets collatéraux nuisibles et conduirait inévitablement à détruire, au nom de la sécurité, les principes et valeurs de liberté sur lesquels certains de ces phénomènes ont su se développer.

Ce concept de "Vivre avec", qui écarte donc l'hypothèse d'une victoire totale sur un ennemi – qui n'en est d'ailleurs pas un –, tendrait à orienter la riposte de l'État vers l'objectif de contenir la situation dans une mesure supportable. Il s'agirait de reconnaître que les démocraties peuvent être des "porteurs sains" de menaces, de risques et de vulnérabilités. À la condition de disposer des outils de surveillance, de contrôle et d'intervention adéquats,

Gérard PARDINI



Docteur en droit administratif et en droit constitutionnel.

Il a été directeur adjoint de l'INHESJ de 2011 à 2015. Il est actuellement chef de service des administrations de l'État en poste à la préfecture de Police.

(*) Cet article n'exprime en aucune façon une position de l'administration.



Face à la terreur

Comprendre, nommer, agir

Manuel PALACIO

Manuel PALACIO



Rédacteur
en chef des
*Cahiers de la
sécurité et de la
justice*,

Manuel Palacio

est conseiller du directeur de l'INJES sur les questions de prévention de la délinquance. Issu du corps des directeurs de la Protection judiciaire de la jeunesse, il est l'auteur de *La justice des enfants perdus*, La Découverte, Paris, 2006.

La vague d'attentats qui a frappé Paris en 2015, avec plus de 150 morts et 400 blessés, a changé la relation du pays tout entier à la question terroriste. L'été 2016, avec un bilan tout aussi lourd, est venu confirmer que le pays doit faire face à un phénomène qui est tout sauf conjoncturel et que le terrorisme islamiste s'est installé de manière durable dans la vie des Français¹. L'année 2015 marque à plusieurs titres un tournant. D'une part, par l'accélération des attaques qui atteignent une fréquence jamais atteinte

jusque-là et, d'autre part, par l'ampleur des cibles visées et la détermination des tueurs qui ont intégré le suicide comme mode opératoire le plus efficace. Il y a clairement, avec ces attentats, un changement d'échelle dans la confrontation engagée avec la nation française dans son ensemble, tant pour le rôle qu'elle joue au Moyen-Orient aux côtés d'autres puissances occidentales que pour ce qu'elle représente comme système de valeurs aux antipodes du modèle prôné par les islamistes, à travers leurs différentes formes d'existence organisationnelle durant ces dernières décennies. De *Charlie Hebdo* à Nice, le terrorisme islamiste fait maintenant partie

(1) Cf. dans ce numéro l'article d'Éric Danon, « Terrorisme islamiste : c'est parti pour durer ».

Terrorisme et défaillances d'États

Pour une approche globale des nations contre le terrorisme

Cyrille SCHOTT, Déborah ALIMI

Le terrorisme n'est pas une nouveauté historique. Ses formes contemporaines, en revanche, semblent s'attaquer essentiellement à des « figures de la modernité », laissant transparaître une situation de défaillances profondes qui invite à penser les modalités de réponse à ce phénomène, sans se limiter à l'idée de la « guerre au terrorisme » axée sur la défense des territoires et la sécurité des citoyens.

Dans le passé, le terrorisme a frappé jusqu'au sommet de l'État. En Russie, le tsar Alexandre II est assassiné en 1881 par le groupe *Narodnaïa Volia* (en français, « La volonté du peuple ») ; en France, le président de la République, Sadi Carnot, est assassiné en 1894 par un anarchiste d'origine italienne, sort funeste qui s'abattra également en 1898 sur l'impératrice d'Autriche, Elisabeth.

Les sociétés occidentales ont connu plusieurs formes de terrorisme politique. À titre d'exemples, le terrorisme anarchiste s'est attaqué violemment à la Troisième République française à la fin du XIX^e siècle, le terrorisme d'extrême gauche, celui de la Bande à Baader en Allemagne, d'Action directe en France ou des Brigades rouges en Italie, a marqué de son empreinte sanglante les années 1970-1980 en Europe.

Le terrorisme de nature nationaliste s'est, par ailleurs, exprimé vigoureusement au XX^e siècle, par exemple en Algérie ou au Yémen du Sud, avec le Front national de libération, en Palestine, à la fin du mandat britannique, dans les années 1946-1948, avec des organisations terroristes sionistes, comme l'Irgoun, à l'origine de l'explosion de l'hôtel King David à Jérusalem, ou le groupe Stern à l'origine du meurtre du représentant de l'Organisation des Nations unies (ONU), le comte Bernadotte, et plus tard, dans les années 1960-1970, avec le terrorisme palestinien de l'Organisation

Cyrille SCHOTT



Préfet,
directeur
de l'Institut
national
des hautes

études de la sécurité et de
la justice (INHESJ).

Déborah ALIMI



Chargée de
recherche
au
département
Études et

Recherche de l'INHESJ.
Elle est également
doctorante en science
politique à l'Université Paris
Panthéon Sorbonne.



L'UE et la lutte antiterroriste après les attentats de Bruxelles : forces et faiblesses d'une action substantielle

Pierre BERTHELET

Pierre BERTHELET



Diplômé de l'Université catholique de Louvain, Pierre

Berthelet est chercheur au CDRE (Université de Pau). Ancien conseiller ministériel, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la sécurité, dont *Le Paysage européen de la sécurité intérieure* (Peter Lang) et administre le site www.securiteinterieure.fr

A rebours de certains discours médiatiques présentant l'UE comme apathique, le bouillonnement institutionnel actuel en matière de lutte antiterroriste témoigne d'un dynamisme politique hors du commun. Le recul manque pour saisir l'ampleur de la dynamique à l'œuvre, mais il ne paraît pas présomptueux d'estimer que l'Union européenne connaît un nouveau 11 septembre, événement qui avait jeté sur les fonts baptismaux sa politique antiterroriste. Les progrès effectués revêtent des formes différentes, deux étant particulièrement emblématiques : le renforcement d'Europol et les prémisses de l'extension au terrorisme du « cycle de gestion » concernant la lutte

contre la criminalité organisée. Ces avancées sensibles ne doivent pas occulter malgré tout certains points faibles concernant notamment la collaboration entre les services de renseignement.

L'Union connaît depuis de nombreux mois une frénésie institutionnelle intense conduisant à une activité opérationnelle notable, tout comme une production normative remarquable. À rebours de certains discours médiatiques présentant l'UE comme apathique, ce bouillonnement institutionnel témoigne, au contraire, d'un dynamisme politique hors du commun. Les projets se succèdent à un rythme effréné et le temps habituel d'adoption des actes législatifs est fortement accéléré. Bien entendu, des obstacles demeurent, mais force

La lutte antiterroriste en Belgique

Le Premier ministre Charles Michel devant le Parlement fédéral

Marc COOLS

Introduction

Très rapidement après les attentats terroristes survenus à Paris le 13 novembre 2015, la Belgique s'est révélée sous un très mauvais jour. Il devenait clair que les attentats avaient été organisés depuis la Belgique, plus précisément à Sint-Jans-Molenbeek.

Six jours après les attentats, le Premier ministre belge, Charles Michel, s'est exprimé devant la Chambre des représentants pour présenter, en séance plénière, les mesures que la Belgique prendra dans un avenir proche en vue de lutter contre le terrorisme. Dans le cadre de cette brève contribution, nous tâcherons d'être aussi fidèles que possible

à l'intervention du Premier ministre et de le citer littéralement¹.

Le Premier ministre a aussitôt déclaré : « *Ces attaques ont eu lieu à Paris, sont décidées en Syrie et sont exécutées par des cellules franco-belges et nos pensées vont à la famille et aux amis de ceux qui ont péri dans cet acte barbare* ». Il a ensuite renvoyé dans son introduction à : « *l'égalité, la séparation de l'Église et de l'État, la liberté d'expression, la tolérance, et au respect de tous les fondements inattaquables de la démocratie belge. Il n'y a pas de place ici pour le fanatisme, qui doit être détruit comme un poison* ».

Dans ce contexte, le Parlement fédéral et le gouvernement fédéral ont esquissé le cadre « *de la lutte contre le fanatisme et le terrorisme, implacablement, avec la plus grande détermination. Il doit s'agir d'une lutte contre les ennemis de la liberté, pour le respect de l'État de droit, la procédure contradictoire, la présomption d'innocence et le droit de la défense* ».

Marc COOLS



Professeur au sein du groupe de recherche en criminologie, Vrije

Universiteit Brussel, et du groupe de recherche en droit pénal et criminologie, Université de Gand.

(1) Michel (C.), 2015, Lutte contre le terrorisme – mesures, séance plénière de la Chambre, 19 novembre, www.premier.belgium.be/nl/strijd-tegen-terrorisme



Terrorisme islamiste : c'est parti pour durer

Éric DANON



Directeur
Général
du Conseil
Supérieur de
la Formation
et de la

Recherche Stratégiques à Paris. Normalien, agrégé de physique, diplômé de Sciences Po et ancien élève de l'ÉNA, il a effectué l'essentiel de sa carrière diplomatique autour des questions de sécurité internationale et de développement. Ambassadeur, Représentant permanent de la France à la Conférence du Désarmement à Genève de 2008 à 2012, il a mené de nombreuses négociations sur les questions nucléaires et le commerce des armes. Il a été par ailleurs, jusqu'à l'an dernier, Conseiller diplomatique d'Interpol dans le cadre de la lutte contre les trafics illicites, après avoir été, au Quai d'Orsay, responsable des aspects diplomatiques de la lutte contre le terrorisme, les grands trafics et le blanchiment d'argent. Il prépare actuellement un nouveau livre : « Vivre avec le terrorisme ».

Éric DANON

Il nous faut apprendre à vivre avec un terrorisme qui n'est pas prêt de s'éteindre. Mais pourquoi va-t-il durer longtemps ? Pourquoi touche-t-il la France plus que d'autres pays européens ? Comment y faire face, individuellement et collectivement ? Telles sont les questions auxquelles il est indispensable d'apporter des réponses, pour appréhender la réalité de cette violence mais aussi surmonter l'angoisse et dépasser l'impuissance.

Après les attentats de 2015 et 2016, la France, endeuillée et sidérée, se réveille dans un contexte radicalement nouveau. Certes, elle a déjà subi, par le passé, une violence terroriste épisodique à laquelle elle a payé le prix fort. Mais désormais, elle va devoir faire face durablement à une menace d'une ampleur inconnue et très difficile à éradiquer.

La question légitime que tout le monde se pose aujourd'hui, reste évidemment de savoir combien de temps va durer la nouvelle vague

de terrorisme, amorcée en France par Khaled Kelkal (septembre 1995) et Mohammed Merah (mars 2012), dans laquelle s'inscrivent les attentats de ces derniers mois.

Les périodes d'attentats terroristes coïncident historiquement avec le « cycle de vie » des groupes qui les commettent. Elles débutent avec la première attaque du groupe et s'arrêtent lorsque celui-ci est vaincu ou abandonne la lutte armée. Certains cycles sont relativement courts : six ans pour les premiers anarchistes russes (1875-1881), huit ans pour les Brigades rouges (1970-1978), tout comme pour Action directe (1979-1987) ; mais d'autres durent une trentaine



© Feng Yu - fotolia.com

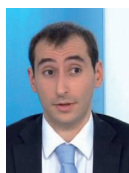
Le cyberterrorisme à l'épreuve de la réalité

Dr. Nicolas MAZZUCCHI

Marotte des médias au milieu des années 2000, le cyberterrorisme faisait les beaux jours d'Hollywood et des scénarios de films catastrophe. Une décennie plus tard, force est de constater que l'Armageddon promis n'a toujours pas eu lieu¹. Qu'il s'agisse d'une question de technologie ou de volonté – après tout les terroristes ne font pas toujours tout ce dont ils seraient capables – la mutation du terrorisme traditionnel vers le cyberspace n'est pas advenue. De la même manière que la cyberguerre, dont la peur continue de hanter les consciences, le cyberterrorisme demeure avant tout une possibilité dont les contours, autant sécuritaires que sociologiques ou technologiques demeurent mal définis. Toutefois il faut se garder d'imaginer que les groupes terroristes n'ont pas investi le cyberspace. Ils y sont au contraire très présents, mais uniquement pour certains

types d'actions, relevant avant tout de la sphère de la communication. Cette situation pourrait néanmoins ne pas être figée, car l'évolution de l'interconnexion et de la place du cyberspace dans la vie quotidienne ouvre de nouvelles vulnérabilités. Le cyberspace se développe ainsi de manière tant géographique, avec l'augmentation du taux de connexion des pays les moins avancés, que de manière sociologique, avec de nouveaux usages, de plus en plus invasifs. Sans vouloir jouer les Cassandre, il est nécessaire de prendre en compte ces évolutions dans une optique sécuritaire pour ne pas être confrontés à la catastrophe majeure qui, pour le coup, prendrait l'aspect d'une prophétie auto-réalisatrice². De là, il est légitime de se poser la question des réponses à apporter au niveau institutionnel. Même si le cyberterrorisme demeure une question prospective, l'intégration de la réflexion sur les vulnérabilités et menaces induites doit être au cœur des travaux de l'État quant à la protection des citoyens.

Nicolas MAZZUCCHI



Chercheur armement et économie de défense, Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).

(1) Weimann (G.), 2005, «Cyberterrorism, the Sum of All Fears?», *Studies in Conflict & Terrorism*, issue 28, p. 129-149.

(2) Lagadec (P.), 2015, *Le continent des imprévus*, Paris, Les Belles Lettres.

Renforcer la société civile à travers la voix des victimes et la lutte contre la victimisation

Guillaume DENOIX de SAINT MARC,
Stéphane LACOMBE



Depuis le 11 mars 2012, la France est frappée de manière récurrente par le terrorisme d'inspiration djihadiste, qu'il s'incarne à travers des faits de violence commis par des individus isolés – mais aux répercussions régulièrement sous-estimées – ou des actions impliquant une logistique lourde et un plus grand nombre d'exécutants dont l'objectif est d'anesthésier la société civile par la terreur.

Le 14 juillet 2016, alors que le championnat d'Europe de football s'était tenu sans incident majeur sur son sol, la France a été frappée une nouvelle fois par le terrorisme de masse, avec 84 personnes décédées, plusieurs centaines de blessés et des milliers de personnes souffrant de stress post-traumatique. Pour la première fois, des bébés, des enfants et des adolescents ont été physiquement atteints et de nombreux autres demeurent traumatisés par ce qu'ils ont vu, ce soir-là, à Nice.

Le terrorisme comme campagne de terreur au cœur des villes

Si l'on aborde l'aspect tactique des attentats de Paris et de Saint-Denis, force est de constater que le mode opératoire consistant à déclencher un flux d'opérations au cœur d'un maillage urbain resserré n'est pas en soi une nouveauté.

Avant le 13 novembre 2015, il a été appliqué à Mumbai (Bombay), entre le 26 et le 29 novembre 2008. La ville s'était alors retrouvée comme prisonnière d'une poignée de terroristes islamistes dont les actions meurtrières ont été décuplées par les médias du monde entier. Les dix hommes composant le commando du groupe pakistanais Lashkar e-Taiba (LeT) se trouvaient en relation constante avec trois hommes basés au Pakistan, dont le chef de l'organisation, considéré comme le cerveau de l'opération. Divisés en cinq équipes de

Le Renseignement territorial, un maillon essentiel pour la détection et la prévention de la radicalisation

Jérôme LÉONNET

L'année 2014 s'ouvrait sous des auspices encourageants pour le Service central du renseignement territorial (SCRT), tout juste porté sur les fonts baptismaux. Il succédait alors à la sous-direction de l'Information générale (SDIG), laquelle avait mis un terme en 2008 à l'existence des Renseignements généraux. Le SCRT demeurait rattaché à la direction centrale de la Sécurité publique (DCSP) et corrigeait les erreurs de jeunesse de la SDIG. Il gagnait en vitalité et en efficacité, notamment parce qu'il réaffirmait cette notion de « renseignement opérationnel », émuée huit ans plus tôt. D'ailleurs, dès le mois de septembre, pour mieux affirmer cette capacité ressuscitée, il se dotait d'une division totalement dévolue à la recherche du renseignement et à l'appui des services territoriaux, capable de leur apporter des outils de surveillance technique ou humaine et de gérer le recrutement des sources.

L'impact du conflit syrien

C'est dans ce contexte que la radicalisation s'est imposée au Renseignement territorial comme une préoccupation majeure. Le sujet n'était toutefois pas nouveau pour ce service qui avait commencé à l'aborder par deux aspects. D'une part, en travaillant sur l'islam de France, il avait été alerté, notamment par ses relais au sein des mosquées, sur les risques que pouvait présenter la radicalisation. Ainsi, le profil de Mohamed Merah avait figuré dans son spectre dès le passage de l'intéressé du statut de petit délinquant à celui de ré-islamisé. De même, le service surveillait déjà les mouvements radicaux, tels le salafisme ou le Tabligh, et gardait un œil vigilant sur les prêcheurs qui maniaient haine, antisémitisme et négation des valeurs de la République. D'autre part, en œuvrant sur les dérives urbaines, le service avait constaté la mue de certains délinquants de quartier en adeptes d'un islam radical, souvent après un passage en prison. Amedy Coulibaly ou les frères Kouachi en sont les patents exemples.

Mais, cette fois, le phénomène connaissait une ampleur sans précédent. La création du Centre national d'assistance et de prévention de la

Jérôme LÉONNET



Directeur central adjoint de la Sécurité publique, chargé du renseignement.

Chef du Service central du renseignement territorial.



Prévention de la radicalisation, l'implication des institutions représentatives du culte musulman

Claude BRONGNIART

En France, la religion musulmane est traversée par de multiples sensibilités et représentée par de nombreuses structures. Les grandes fédérations maghrébines¹ et turques² gèrent une importante partie des lieux de culte³ et dispensent un message de tolérance et d'ouverture. À côté d'elles, se sont développés deux courants fondamentalistes, le Tabligh, à partir des années 1970, et

le salafisme, depuis les années 1990. Ils véhiculent une vision plus rigoriste de l'islam et, souvent, moins en adéquation avec les valeurs de la République.

Une emprise radicale longtemps sous-estimée

Le Tabligh, mouvement piétiste né en Inde en 1927 et principalement axé sur

Claude BRONGNIART



Commandant de police, chef de la section « Islam de France » au Service central du renseignement territorial (SCRT).

(1) La Grande mosquée de Paris (GMP), le Rassemblement des musulmans de France (RMF), l'Union des mosquées de France (UMF) ou l'Union des organisations islamiques de France (UOIF).

(2) Le Comité de coordination des musulmans turcs de France (CCMTF) ou la Confédération islamique du Milli Görüs (CIMG).

(3) Les deux tiers des lieux de culte se déclarent toutefois sans affiliation.

L'administration pénitentiaire française face au défi de la prévention et de la lutte contre le terrorisme

Roxane CENAT

L'administration pénitentiaire gère depuis plusieurs années des personnes détenues pour des faits de terrorisme. En 2003, un Bureau du renseignement pénitentiaire (BRP) est créé au sein de la direction de l'Administration pénitentiaire (DAP). Au-delà de la surveillance des détenus les plus dangereux sur le plan de l'évasion, ce bureau assure en particulier le suivi des détenus issus des mouvances FIS¹ et GIA², de même que des séparatistes corses et basques incarcérés en nombre au début des années 2000, avant de s'impliquer naturellement dans la lutte contre la radicalisation lorsque ce phénomène prend un essor considérable après les attentats contre la gare d'Attocha à Madrid en 2004 et de Londres en 2005.

Jusque récemment, la question de la gestion des détenus terroristes relevait principalement de la compétence du BRP. Cependant, les événements qui ont marqué la France en 2015 ont conduit à y associer

l'ensemble des services de la DAP, à tous les échelons (national, interrégional et local), tant les mesures pénitentiaires du plan de lutte contre le terrorisme (PLAT) annoncé par le Premier ministre le 21 janvier 2015 couvrent des champs divers et variés (programmes expérimentaux de prise en charge, moyens humains et matériels, formation des personnels, etc.).

Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente de ce plan d'action pénitentiaire, il fallait s'entendre en interne sur une définition partagée de la notion de radicalisation. A ainsi été retenue la définition adoptée par le BRP, et inspirée du Guide européen des bonnes pratiques de juin 2008. La radicalisation est entendue, par les services pénitentiaires, comme un processus d'identification personnelle ou collective à des idées politiques ou politico-religieuses extrêmes, pouvant mener à la volonté de transformer la société par la violence.

De cette définition, il convient de retenir que la radicalisation est un processus évolutif et

Roxane CENAT

Directrice des services pénitentiaires. Adjointe à la directrice du projet Lutte contre la radicalisation au sein de la direction de l'Administration pénitentiaire, elle est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la doctrine de la DAP en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation et de suivre le déploiement des différentes mesures du plan de lutte contre la radicalisation.

(1) FIS : Front islamique du salut.
(2) GIA : Groupe islamique armé.



L'assistance et la prévention de la radicalisation

L'apport de la démarche clinique

Éliane THEILLAUMAS

Éliane THEILLAUMAS

Psychologue clinicienne,
conseillère technique à l'Unité
de coordination de la lutte
antiterroriste (UCLAT)

Le recrutement en septembre 2014, peu après la création du Numéro vert du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR), d'une psychologue clinicienne, au sein de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) a permis de développer une approche spécifique au

travers d'une pratique quotidienne orientée vers les familles et l'équipe des écoutants. Son analyse technique, ses conseils et orientations à partir d'un prisme différent mais très complémentaire de celui relatif aux investigations policières, l'approche clinique a permis de repérer les caractéristiques évolutives des processus de recrutement et d'embrigadement et de réfléchir sur les méthodes de suivi et de traitement à préconiser.

L'urgence et l'accompagnement des familles de victimes

Les cellules d'urgence médico-psychologique

Dr Christian NAVARRE

La prise en charge précoce des victimes de traumatisme psychique est à l'ordre du jour en France depuis les attentats terroristes de 1995, à Paris. Ces événements exceptionnels et spectaculaires que sont les actes de violence ou de guerre, les catastrophes collectives naturelles, technologiques ou liées à l'homme, nécessitent une prise en charge précoce pour prévenir des décompensations psychologiques différées, et ce qui a conduit à la circulaire du 28 mai 1997, renforcée par le décret du 24 Février 2014, sur ce sujet. Ces textes organisent un réseau national de volontaires, psychiatres, référents, psychologues, infirmiers en psychiatrie au niveau régional et départemental, destiné à



Docteur Christian NAVARRE

Psychiatre référent de la CUMP de Rouen Normandie.

Auteur de *Psy des catastrophes : dix années auprès des victimes*, Ed. Imago



l'aide aux victimes, au soutien psychologique des sauveteurs et constituant les Cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP). Ces équipes ainsi constituées interviennent dans le cadre des structures hospitalières d'aide médicale urgente, les SAMU, en liaison avec les directeurs des établissements concernés, les Agences régionales de santé et les préfetures.

Lorsque l'engagement des volontaires de l'urgence médico-psychologique a été décidé, les professionnels de santé mobilisés doivent rejoindre le SAMU et constituer un Poste d'urgence médico-psychologique afin de prodiguer des soins et un soutien médico-psychologique immédiat et post-immédiat aux victimes, aux impliqués et à leurs proches. Le relais est ensuite assuré, si besoin, par les équipes des secteurs psychiatriques ou par des praticiens libéraux.

Les attentats, catastrophes et accidents collectifs sont générateurs de stress et de psychotraumatisme qui est un état d'angoisse provoqué par l'événement dans lequel le sujet a été pris. L'effet destructeur d'une bombe, la menace

brandie par un preneur d'otages, le confinement dans un lieu clos, le spectacle et les cris des blessés, la confrontation à la mort contribuent à créer un état de stress qui peut dépasser les possibilités de contrôle émotionnel des victimes. Cette réaction biopsychologique d'alarme et de défense de l'individu face à une agression ou à une menace est, en principe, une réaction adaptative, qui mobilise les capacités physiologiques et psychologiques de l'organisme. Mais, réaction d'urgence, elle est coûteuse en énergie, épuise les réserves de l'organisme, peut déborder sur des réactions de stress dépassé, pathologiques, telles que la sidération, l'agitation stérile, la fuite panique et l'action automatique quasi somnambulique.

Les comportements collectifs inadaptés sont caractérisés par la déstructuration du groupe dans ces réactions de « commotion-inhibition-stupeur », où les survivants émergent désorientés, dans un état de stupeur qui dure plusieurs heures. La réaction de « panique collective » est aussi redoutée, car cette peur collective débouche sur des réactions de fuite

éperdue, d'agitation inconsidérée et de violence. Pour les sauveteurs, il s'agit d'adopter une attitude directive visant à stopper l'exode centrifuge, à faire sortir les populations de leur torpeur et leur donner une information objective sur les événements.

L'existence de secours psychologiques sur les lieux du drame a en elle-même un effet apaisant. Les victimes éprouvent un réconfort de ce que la collectivité ne les abandonne pas à leur sort dans cette épreuve et ne se contente pas de soins médico-chirurgicaux. Les soins à prodiguer sont ceux de la psychiatrie d'urgence,

c'est-à-dire écouter, apaiser, faire parler, constituer des groupes dans lesquels la souffrance peut s'exprimer de façon verbale. La gestion de cette abréaction¹ immédiate, ces paroles qui viennent prendre en charge les émotions, cette communauté d'expérience constituent ce que l'on appelle le « débriefing psychologique ».

Les CUMP ont fait, depuis 1997, fréquemment preuve de leur utilité avec cependant, parfois, le risque réel de demandes inadéquates. Dernièrement, lors des attentats de Paris de Novembre 2015, le dispositif a été utilisé de façon opérante et efficace

sur les différents sites concernés, les CUMP venant en renfort de plusieurs régions afin d'apporter leur soutien aux victimes et aux professionnels impliqués. Leur action a été reconnue et il paraît souhaitable de renforcer ces structures, qui, basées sur le volontariat, paraissent pertinentes, à la lumière de ces événements, dans le contexte général actuel, national et international ■

(1) Le terme d'abréaction caractérise la réduction de la tension émotionnelle d'un sujet lorsque l'affect et la verbalisation du souvenir font irruption en même temps à sa conscience. Ce processus de décharges émotionnelles libère l'affect lié aux souvenirs d'un traumatisme jusqu'alors refoulé et contribue à en annuler les effets négatifs.

Bibliographie

NAVARRE (C.), 2007, « *Psy* » des catastrophes : dix années auprès des victimes, Paris, éditions IMAGO, janvier, 166 p.

CROCQ (L.), 1998, La cellule d'urgence médico-psychologique. Sa création, son organisation, ses inter-

ventions, *Annales Médico-Psychologiques*, 156, p. 48-54.

CROCQ (L.), DOUTHEAU (C.), 1995, « Psychiatrie de catastrophe », in SE-NON (J.L.), SECHTER (D.), RICHARD (D.), *Thérapeutique psychiatrique*, Paris,

Hermann, Chap. III-B-7, p. 989-1002.

CROCQ (L.), 2004, « Histoire du débriefing », *Pratiques psychologiques*, n° 10, p. 291-318.

La mobilisation des bénévoles de la Croix-Rouge française la nuit du 13 novembre 2015

Pauline DELAPORTE

13 novembre 2015, 21h25 : le responsable de la Croix Rouge française (CRF), qui assure le dispositif prévisionnel de secours

durant la rencontre France-Allemagne au stade de France, alerte le cadre national d'astreinte de la CRF. Un événement grave et d'ampleur inconnue vient de se produire. Un individu s'est fait exploser avec une ceinture autour de la taille. Immédiatement, le Centre opérationnel (CO) est activé par la direction de l'Urgence et du Secourisme, qui prend la décision de déclencher à 21h55 le plan ARAMIS.

Renforcé par un représentant de chaque département, le CO a pu, tout au long de cette soirée, renseigner via CRISORSEC¹ l'engagement et les missions de ses équipes en fonction

des demandes formulées par le centre opérationnel de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et le Centre opérationnel de zone (COZ).

Le 13 novembre, Nicolas² est, comme souvent le week-end, de garde dans un Centre de secours (CS) de la BSPP³. Chef d'intervention à la CRF, il est responsable de quatre bénévoles. Ensemble, ils forment l'équipe embarquée d'un Véhicule de premiers secours à personnes (VPSP). Pour soulager la BSPP, ils partent en premier départ, à la place



Pauline DELAPORTE

Alternante au sein du Département Risques et Crises de l'INHESJ dans le cadre du master 2 Gestion globale des risques et des crises (GGRC). Elle est également secouriste à la Croix-Rouge française depuis 6 ans.

(1) Le portail CRISORSEC est l'un des outils de gestion de crise du COZ. Il facilite la circulation de l'information entre les acteurs et les autorités.

(2) Les prénoms des bénévoles cités dans cet article ont été modifiés.

(3) La CRF, comme d'autres associations agréées de sécurité civile, assure des gardes sur des plages horaires restreintes dans des CS de la BSPP. Des équipages Croix-Rouge sont ainsi souvent présents dans les CS les vendredi soir, samedi en journée et en soirée et le dimanche en journée.



Le rôle du Parlement dans l'affirmation du droit et de son contrôle¹

Dominique RAIMBOURG

Dominique RAIMBOURG



Député de la 4^e circonscription de Loire-Atlantique et président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale.

S'agissant du contrôle parlementaire, un nouvel article ajouté à la loi de 55, (article 4-1) indique que pendant toute la durée de la mesure de l'état d'urgence, les deux assemblées, le Sénat et l'Assemblée nationale, doivent être tenues informées et ont la possibilité de demander des informations précises concernant la question de l'état d'urgence. C'est à partir

de cette définition que l'on a mis en place une veille parlementaire. Celle-ci a consisté, pour l'Assemblée nationale, à demander à trois fonctionnaires de la commission des lois de recevoir tous les vendredis le point sur l'ensemble des décisions et des mesures prises au titre de l'état d'urgence. Par ailleurs, Jean-Jacques Urvoas, lorsqu'il présidait cette commission, avait mis en place un système de remontée des informations.

Il avait tout d'abord demandé au défenseur des droits de faire remonter toutes les informations concernant ce que l'on

(1) Cet article reprend une conférence prononcée par l'auteur lors du colloque « L'état d'urgence ou l'urgence du droit », organisé par l'INHESJ et l'Université Paris Sud/Paris Saclay le 13 juin 2016. Cette intervention a été faite avant le dernier attentat qui a frappé notre pays et l'assassinat de 84 personnes sur la promenade des Anglais à Nice. On déplore en outre plusieurs centaines de blessés. Au-delà de l'émotion, il convient de préciser que la technique utilisée pour permettre la saisie des données informatiques lors des perquisitions a été le recours au juge administratif statuant en référé. En urgence, c'était le seul choix possible. Le contrôle parlementaire a été renforcé.



La violence de la lutte comme préalable à la reconnaissance d'un islam de France?¹

Romain SÈZE

Introduction : les engagements publics des responsables musulmans en question

Romain SÈZE



Sociologue (sociologie politique et religieuse de l'islam

contemporain), et chargé de recherche à à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) depuis 2015, il est impliqué dans plusieurs projets de recherche sur les phénomènes de radicalisation et l'action publique dédiée à sa prévention.

La présence de l'islam dans l'espace public (habillements, mosquées, halal, etc.) suscite des controverses passionnées et polarisées de telle façon que les engagements des responsables musulmans sont rarement considérés dans toutes leurs ambivalences : ce qui est pourtant essentiel à leur intelligibilité, et à celle de différentes discordes cristallisées par la visibilité de l'islam dans l'Hexagone.

Ces controverses gravitent autour d'un « problème musulman » dont la fabrication, qui remonte aux années 1980 [Hajjat, Mohammed, 2013], s'est dès lors accompagnée d'une attention accrue à la figure de l'imam, considéré

comme un équivalent fonctionnel au prêtre maître de sa paroisse, et donc rendu responsable des succès comme des échecs de l'intégration des musulmans [Sèze, 2013]. Toutefois, ce sont rarement ces acteurs qui dirigent les mosquées et orientent les mobilisations au nom de l'islam dans l'espace public. Ce *leadership* leur échappe souvent en faveur des présidents ou recteurs de mosquées², qui sont les représentants des musulmans dans l'arène locale [*Ibid.*], et de ce fait incontournables : Dalil Boubakeur, Mohamed Boudjedi, Larbi Kechat, Mohammed Hammami, Khalil Merroun, Moussa Diakité et Mohammed Salah Hamza dans la région parisienne, Saïd Aalla à Strasbourg, Mahmoud Benzamia à Nice, Mustapha Dalì à Cannes, Azzedine Gacci à Villeurbanne, Kamel Kabtane à Lyon, Omar Khaloïr à Angers, Lekbir Kotbi à Reims, Amar Lasfar à Lille, Larbi Marchiche à Saint-Étienne, Tareq Oubrou à Bordeaux, etc. Ces acteurs sont par conséquent en première ligne aussi de divers conflits relatifs à l'expression publique de l'islam.

(1) Cet article est issu d'une communication lors du séminaire « Religion et violences », des post-doctorants du Groupe Sociétés, Religions et Laïcités (CNRS-EPHE), le 24 octobre 2013.

(2) La présidence désigne un statut associatif, tandis que le rectorat désigne l'instance ou la fonction de celui qui administre la mosquée et en constitue le représentant dans l'espace public. En règle générale, ces deux qualités se recouvrent.

La participation des militaires à la sécurité intérieure

Groupe de diagnostic stratégique n° 2 de la 27^e session nationale « Sécurité et Justice » de l'INHESJ, 2015-2016¹

Contributeurs membres du Groupe :

ALBERT Marie-Valérie
 ARMAND Yves
 COLLET Yves
 GRÜNER Wilfrid
 HERNANDEZ Nathalie
 LEVEQUE Amélie
 MICHEL Laurent
 del MORAL TORRES Anselmo
 POISBEAU François-Xavier
 POITOU Patrick
 REMY Samuel
 SAULNIER Frédéric
 SPÅNG Niclas
 TALTAVULL Jean-Luc
 TARDIF Fleur
 VALLA Marie



Introduction

Cible privilégiée depuis plusieurs années des réseaux terroristes d'inspiration djihadiste, la France a été de nouveau confrontée à des attentats sur son sol et contre ses ressortissants à l'étranger. Depuis 18 mois, nous avons changé d'ère avec le retour du terrorisme qui semble installé pour longtemps sur le territoire national. Les

crises internationales en cours (conflit israélo-palestinien, guerre en Syrie et en Irak, effondrement de la Libye, instabilité dans la bande sahélienne...) et la montée de manifestations endogènes de radicalisme islamiste (Affaire Mohamed Mehra) ont nourri une menace à deux visages : l'apparition en France de terroristes issus de la République, acquis à la cause djihadiste et la présence dans les rangs djihadistes au Levant de nombreux combattants français susceptibles de revenir sur le territoire national².

En réponse aux attentats de janvier 2015 à Paris, le président de la République a engagé massivement les armées dans une mission de protection des populations

(1) Cet article a été rédigé sur la base d'un rapport élaboré par des auditeurs de la session nationale « Sécurité et Justice » de l'INHESJ de l'année 2015-2016.

(2) Au 1^{er} avril 2016, on dénombre 1860 Français ou résidents français impliqués dans des filières djihadistes dont 606 sont dans la zone de combat irako-syrienne (source ministère de l'Intérieur).

Terrorisme et antiterrorisme en France

Didier BIGO, Daniel HERMANT

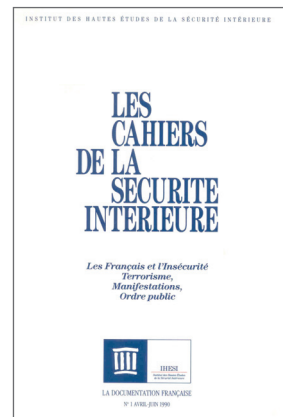
État des connaissances scientifiques sur l'analyse du phénomène terroriste et des politiques de prévention et de répression du terrorisme

L'étude universitaire du terrorisme et de l'antiterrorisme n'a pris que récemment une dimension académique. Pendant longtemps, elle a effrayé une partie du monde universitaire par l'absence de sources traditionnelles¹, par le risque de manipulation à chaud, par le caractère intermittent et donc peu cumulatif des épisodes terroristes. Le domaine est alors resté aux mains d'un petit nombre d'instituts, souvent situés aux États-Unis, prenant plus en compte les enjeux

politiques que scientifiques, et écrivant parfois de manière « orientée ». Ces instituts visaient à répondre à une demande sociale d'explication du terrorisme, très forte de la part des pouvoirs publics, et d'une partie de l'opinion, d'autant que les grandes universités s'y refusaient. Il est alors apparu un « marché des études sur le terrorisme », où se sont engouffrées de nombreuses catégories sociales productrices d'un discours spécifique : journalistes, psychologues, militaires... et ce n'est que dernièrement que sociologues, anthropologues, historiens, politistes, se sont véritablement intéressés à ce sujet.

Les discours « pseudo-scientifiques » sur le terrorisme

Dans ces discours, il faut distinguer deux catégories d'ouvrages, ceux écrits par les journalistes pour répondre au grand public et ceux, *a priori* plus sérieux, écrits par les psychologues ou les stratèges, mais qui ne font que rationaliser les attitudes spontanées des décideurs politiques : criminaliser le terrorisme ou l'assimiler à la guerre.



Didier BIGO
Maître de conférence des
universités à l'IEP, Paris

Daniel HERMANT
Directeur de l'Institut français
de polyméologie.

Article paru dans
*Les Cahiers de la sécurité
intérieure* n° 1
(avril-juin 1990).

(1) Exposant le chercheur à des démarches auprès de services de police et de renseignements ou à des enquêtes auprès des organisations clandestines, ce qui était considéré comme dangereux de part et d'autre.

La sécurité nucléaire en France

Un état des dispositifs de lutte contre les intrusions terrestres et les nouvelles menaces aériennes

Muriel RAMBOUR

Le nucléaire constitue tant une arme qu'une cible pour les groupes dont le projet est de semer la terreur parmi les populations civiles.

Au détournement d'armes nucléaires et à la fabrication de dispositifs explosifs comportant des radionucléides s'ajoute l'option d'une attaque contre une installation nucléaire ou un site de stockage de déchets radioactifs. La menace incarnée par le terrorisme dans sa déclinaison nucléaire est désormais une réalité qui impose de se doter d'un système de protection des sites sensibles contre les intrusions terrestres et les survols aériens potentiellement malveillants.

Dans le vocabulaire français de l'exploitation nucléaire civile, la sûreté nucléaire désigne les dispositions techniques et organisationnelles prises par l'exploitant sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) dans le but de prévenir les accidents



Muriel RAMBOUR

Maître de conférences en droit public à l'université de Haute-Alsace et membre du Centre européen de recherche sur le risque, le droit des accidents collectifs

et des catastrophes. Ses travaux portent notamment sur les politiques européennes de prévention des risques, la sécurité et la sûreté nucléaires.



et limiter leurs conséquences. La sécurité nucléaire renvoie, quant à elle, aux actions de prévention destinées à protéger les populations contre les négligences et actes de malveillance visant les substances nucléaires, les installations qui les contiennent et en font usage, ainsi qu'aux mesures de sécurité civile dans l'hypothèse de la survenance d'un accident.

En matière de sécurité nucléaire, la prévention et la réplique aux éventuels actes de malveillance relèvent de la responsabilité partagée de l'exploitant et de l'État. Dans un monde incertain marqué par la multiplication des actes de terrorisme, les installations nucléaires ne sont pas exemptes de menaces. Au cours des dernières années, plusieurs sites industriels énergétiques ont été la cible d'attaques visant les infrastructures ou de prises d'otages du personnel : intrusion dans une centrale hydroélectrique du Caucase en 2010, attaques du site gazier d'In Amenas en Algérie et d'une usine de traitement d'uranium au Niger en 2013... Dans le cadre de l'enquête sur les attentats survenus à Paris en novembre 2015 et à Bruxelles en mars 2016, des éléments

ont mis en évidence que le responsable du programme de recherche et de développement nucléaire belge avait fait l'objet d'une étroite surveillance par une cellule terroriste. La crainte d'une attaque nucléaire sur le sol européen a d'ailleurs conduit les autorités belges à déployer, dès le 4 mars 2016, des forces militaires supplémentaires pour assurer la protection des centrales du pays. Dans les heures qui ont suivi les attentats de Bruxelles, les sites de Tihange et Doel ont été placés en vigilance renforcée avec une présence militaire et policière aux entrées et une évacuation du personnel non indispensable au fonctionnement des réacteurs.

La menace du terrorisme nucléaire pourrait prendre la forme du sabotage ou d'une offensive contre des centres de recherche, de production ou des sites de stockage de déchets radioactifs. Plusieurs hypothèses sont envisageables, allant du vol de substances pour confectionner des bombes radiologiques à la mise hors service de l'installation par une agression interne ou externe. Les centrales françaises sont régulièrement visées

Contrefaçons, ciblage et contrôle à l'heure de la mondialisation

« Trouver l'aiguille dans une botte de foin »

Jérémy LACHARTRE

Concurrence accrue entre les territoires, compétition économique croissante dans un contexte de mondialisation des échanges toujours plus fort, les trafics illicites jouissent de la libéralisation des flux de capitaux, de marchandises, du développement des moyens de transports et de l'explosion du e-commerce. Les services chargés de lutter contre les trafics illicites et notamment la contrefaçon font face à un défi de taille.

L'enjeu consiste à détecter l'illicite dans le licite, à intercepter le produit contrefait parmi les marchandises authentiques. Ainsi des techniques d'analyses permettent d'identifier et de quantifier le risque dans l'optique de développer des procédures de contrôle. Or, le trafic du faux prospère grâce à l'adaptabilité des trafiquants, des outils de la mondialisation économique et d'un partage d'information parfois déficient entre les acteurs. La coopération entre les parties prenantes apparaît alors comme un enjeu primordial pour un ciblage optimisé et un contrôle efficace.



Jérémy LACHARTRE

Doctorant allocataire au Centre de recherche et d'analyse géopolitique (CRAG). Diplômé de l'Institut français de géopolitique (université Paris 8), il y est chargé d'enseignement

(méthodologie liée à la recherche en géopolitique et cartographie). Intéressé par les problématiques liées à la sécurité intérieure, il prépare un doctorat sur l'analyse géopolitique du trafic illicite de contrefaçon, en particulier sur les stratégies en matière de lutte contre ce trafic.

Introduction

Aujourd'hui, le commerce international, le libre-échange et le flux de marchandises ne cessent de croître et de s'imposer dans le paysage de la mondialisation¹. Ce phénomène de globalisation économique profite alors au commerce licite mais pas seulement. Parmi les millions de conteneurs expédiés chaque année dans le monde, 90 % de la cargaison mondiale, soit 500 000 millions de conteneurs, ne sont pratiquement pas inspectés², ce qui permet l'envoi de produits illicites aux quatre coins du monde. Avoisinant les 650 milliards d'US\$³, le trafic de marchandises illicites est un terme générique utilisé par Interpol qui inclut des pratiques telles que la contrebande ou la contrefaçon d'infraction (marques, droit d'auteur, etc.). Parmi les trafics illicites, celui



de la contrefaçon peut être considéré comme un véritable chemin de croix pour ceux qui sont en charge de lutter contre ce trafic aux enjeux connus : pertes de recette fiscale pour les États, impacts sur les entreprises, travail clandestin, dangerosité pour les consommateurs ou encore enrichissement des organisations criminelles... La police des marchandises est chargée pour une part de cette lutte contre le faux, mais la difficulté est grande pour intercepter une marchandise illicite dans la masse des produits licites. Dépassés par le flux de marchandises interceptées aux

- (1) La mondialisation est synonyme d'une extension des échanges économiques et culturels à l'échelle du monde, conséquence d'un développement des transports à longue distance, à faible coût et d'une libération des échanges de toute nature. Source : George (P.) ; Verger (F.), 2006, *Dictionnaire de la Géographie*, Paris, Puf.
- (2) « Le Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDD-OMD fête ses 10 ans dans le service de rendre le commerce maritime plus sûr contre la criminalité », Communiqué de Presse de l'ONUDD Vienne/Bruxelles, le 17 décembre 2014 -(ONUDD/OMD).
- (3) Selon les estimations du *Global Financial Integrity*, source : Network of Global Agenda Councils, Report on Illicit Trade, 2011-12.

Sociologie de la police

Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE

Lors d'une recension précédente pour les *Cahiers* (n° 25, septembre 2013, pages 146-149), suite à la publication d'un autre livre (*De la police et du contrôle social*) du Professeur Jean-Louis Loubet Del Bayle, ex-directeur du Centre d'études et de recherches sur la police (CERP) de l'Institut de sciences politiques (IEP) de l'Université de Toulouse I, j'ai eu l'occasion de dire « tout le bien professionnel » que cet auteur m'inspire et qu'il mérite amplement. Je le redis brièvement : le Professeur Loubet est l'un des rares scientifiques français qui a réussi à conjuguer les connaissances proprement franco-françaises en matière de sociologie de la police avec de larges connaissances des études et des recherches sur le sujet ailleurs en Europe et, en particulier, en Amérique du Nord. Qui plus est : il a développé une « pensée vraiment personnelle et originale » sur le sujet, de sorte que je disais qu'il est un intellectuel « hors-pair ». Ceci dit, le nouveau livre du Professeur Loubet, *Sociologie de la police*, publié à Paris chez L'Harmattan (2016), est tout aussi convaincant. Il s'agit d'un collectif de ses meilleures réflexions et de ses écrits les plus importants sur la sécurité publique et l'institution de police.

Les textes qui sont ici réunis ont jalonné plus de trente années d'activités universitaires de son auteur consacrées à la recherche sur les questions de police et de sécurité. Ces textes ayant fait l'objet de publications dispersées dans des revues ou des ouvrages collectifs, c'est une initiative utile que de les avoir réunis et rapprochés dans



Éditions L'Harmattan, 2016,
310 pages, 29,45 euros.

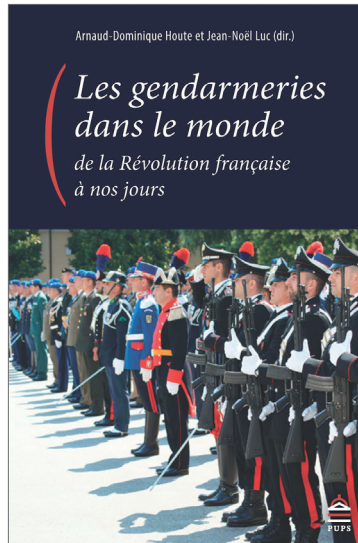
la mesure où ils peuvent constituer une approche de cette discipline, d'apparition relativement récente en France, qu'est la sociologie de la police (au sens fonctionnel de ce terme) ou la sociologie des institutions policières.

La relative nouveauté de ce développement de la connaissance, qui, de manière générale, n'a guère plus d'un demi-siècle d'âge, amène l'auteur à envisager un premier questionnement concernant ses fondements et ses justifications, en

s'interrogeant sur les raisons qui expliquent le caractère récent de cette curiosité et de cette réflexion sur les questions policières. C'est donc, ici, la démarche du sociologue de la police qui est questionnée, en recherchant quels sont les cheminements intellectuels qui peuvent conduire à privilégier l'étude de cet aspect des réalités sociales, quelles sont les raisons qui peuvent justifier l'intérêt qui leur est porté, quelles sont les difficultés et les obstacles qui peuvent, en ce domaine, freiner ou parasiter la curiosité du chercheur. Dans cette perspective, l'auteur évoque à la fois son itinéraire personnel de sociologue de la police et ce que celui-ci doit à des influences nord-américaines, notamment au rôle de passeur entre le monde anglophone et le monde francophone joué entre autres par les criminologues québécois. En même temps il souligne les spécificités de l'approche française et européenne de ces questions. Soulignons d'ailleurs que le Professeur Loubet a déjà été professeur invité au Québec à plusieurs reprises, ce qui lui a permis d'établir précisément cette pensée originale aux confins des deux continents.

Les gendarmeries dans le monde, de la Révolution française à nos jours

Sous la direction d'Arnaud-Dominique HOUTE et de Jean-Noël LUC



Presses universitaires Paris-Sorbonne, 2016, 414 pages.
28,00 euros

La gendarmerie retient l'attention des chercheurs. Cela est pleinement justifié tant il est passionnant d'analyser une organisation hybride, marquée par sa militarité, tout en accomplissant des missions de moins en moins militaires et de plus en plus civiles.

Cet ouvrage collectif constitue un apport de qualité à la connaissance. Il est vrai qu'il est codirigé par un universitaire spécialiste de l'histoire de la gendarmerie et fin connaisseur de l'institution. Le Professeur Jean-Noël Luc en a exploré plusieurs aspects (par exemple : *Gendarmerie, État et société au XIX^e siècle* – 2002 ; *Soldats de la loi. La gendarmerie au XX^e siècle* – 2010 – *Histoire et dictionnaire de la gendarmerie* – 2013).

Avec ce nouvel opus, il s'associe à un autre universitaire de La Sorbonne, Arnaud-Dominique Houte, pour explorer les gendarmeries dans le monde.

Car ce livre très riche et précis a le mérite de démontrer que la gendarmerie française n'est pas isolée. Au contraire, une gendarmerie (ou son équivalent) a été créée dans une centaine d'États. Selon les cas, les motivations et les missions diffèrent.

Les travaux rassemblés par MM. Houte et Luc ont donc le mérite de brosser un tableau d'un ensemble contrasté. De la Suède au Japon, en passant par l'Europe, le lecteur n'ignorera plus rien de ce mouvement de diffusion du « modèle gendarmique français » (p. 57), tandis que, par exemple,

l'Espagne et l'Italie ont également beaucoup œuvré. Au fil du temps, des conquêtes napoléoniennes ou des guerres coloniales et des choix politiques, les gendarmeries se sont construites.

Créer une force de sécurité à statut militaire ne signifie pas pour autant dupliquer la gendarmerie ayant servi de modèle.

Les gendarmeries du monde sont caractérisées par leur unité et leur diversité. En plus de leur militarité, elles sont marquées par leur volonté de mailler le territoire et par une participation, à des degrés variables, à la police judiciaire. Cet essaimage conduit à un réseau de « filiations, d'adaptations et d'hybridations » (p. 54).

Un autre intérêt de cet ouvrage est de faire ressortir la grande modernité de la gendarmerie. Comme en témoigne l'étude de l'audience de la gendarmerie française à la fin du XX^e siècle, elle est une forme de réponse enviable aux problèmes de sécurité intérieure (au Qatar ou en Jordanie notamment).

Avec talent, les historiens démontrent tout l'intérêt qu'il y a à connaître le passé pour préparer l'avenir ■

Xavier LATOUR

Professeur de droit public à l'Université de Nice Sophia Antipolis (CERDACFF, EA 7267) et secrétaire général de l'Association française de droit de la sécurité et de la défense



Sommaire

Informatique et liberté : Conformément à la loi du 6/1/1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et les rectifier en écrivant au Service promotion et Action commerciale de La Documentation française. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre commande et peuvent être transmises à des tiers sauf si vous cochez ici ☐